

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

**Décision Modificative N°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Annexe Simone Signoret**

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajuster pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette décision modificative n°2 d'ajuster les crédits pour passer les écritures d'amortissement à hauteur de 262 €. S'agissant d'opérations d'ordre impactant les deux sections, nous devons passer par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du même montant.

Nous prélevons aussi 10 € au chapitre 011 pour les inscrire au chapitre 65 pour prévoir, une remise gracieuse de 10 € suite à l'annulation du spectacle « Charlie et la chocolaterie » pour cause COVID. Remboursement fait directement auprès du particulier après achat de 2 billets pour le spectacle.

Cette décision modificative se totalise donc à zéro.

DM 2	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre				
Virement	- 262			- 262
De section à section	262			262
Intérieur section (Patrimoniales)				
Réel				
<b>Total Section</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Balance Générale du Budget Annexe Simone Signoret**

	BP 2020	DM 1	DM 2	Total Budget 2020
Recettes de Fonctionnement	<b>168 166,19</b>	1 200	<b>0</b>	<b>169 366,19</b>
Dépenses de Fonctionnement	<b>168 166,19</b>	1 200	<b>0</b>	<b>169 366,19</b>
Recettes d'Investissement	<b>22 830,00</b>	1 836	<b>0</b>	<b>24 666,00</b>
Dépenses d'Investissement	<b>22 830,00</b>	1 836	<b>0</b>	<b>24 666,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**  
**33 voix pour**  
**2 abstentions**  
**0 voix contre**  
**Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2020.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.